



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du **30 septembre 2020** à 18.30 heures

Le **trente septembre deux mille vingt** à 18.30 heures, le Conseil municipal de la Commune de Le Grau-du-Roi est transporté en session ordinaire à la salle du Yacht Club de Port Camargue, après convocation légale en date du 24 septembre 2020, sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Présents : MM. Robert CRAUSTE, Nathalie GROS-CHAREYRE, Claude BERNARD, Françoise LAUTREC, Lucien VIGOUROUX, Françoise DUGARET, Michel DE NAYS CANDAU, Chantal VILLANUEVA, Olivier PENIN, Lucien TOPIE, Carole LOUCHE, Gilles LOUSSERT, Roseline BRUNETTI, Philippe BLATIERE, Chantal BERTRAND, Maryse DEVEZE, Alain MARTI, Marie-Christine ROUVIERE, Armel JOUANNET, Christine LACROIX, Pierre DEUSA, Charly CRESPE, Corinne PIMIENTO, Alain GUY, Martine SCOLLO-OGIER, Didier GRANON, Jean-Pierre FILHOL.

Pouvoir : Robert GOURDEL à Olivier PENIN
Pascale BOUILLEVAUX-BREARD à Françoise DUGARET

Département du GARD Ville de Le Grau-du-Roi ☎ 04-66-73-45-45 ☎ 04-66-51-03-99		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
29	27	29
DELIBÉRATION N° 2020-09-14		
Secrétaire : Lucien VIGOUROUX		
ONT VOTÉ		
POUR	CONTRE	ABST.
23	0	6

Objet :

Candidatures retenues suite à l'appel à candidatures pour la réalisation de deux maisons de santé Centre-ville et Port Camargue

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal par délibération du 06 novembre 2019 avait décidé du lancement de deux appels à projet sur des fonciers en centre-ville et sur Port-Camargue dans l'objectif de céder sous la forme de baux des fonciers destinés à accueillir des projets de réalisation de maisons de santé.

Les dossiers déposés en mairie ont été présentés en commission d'urbanisme afin de définir les candidatures pouvant être retenues sur ces deux appels à projets.

Sur le secteur du centre-ville, Avenue de Dossenheim, une seule candidature a été réceptionnée. Il s'agit du Groupe Les Villégiales qui, au travers la SARL Languedocienne de Construction, propose la réalisation d'un bâtiment d'une superficie de 1860 m² environ de Surface De Plancher (SDP) destinée à recevoir des professionnels de santé (praticiens médicaux et activités connexes) sur un minimum de 50% de la surface du projet, l'autre partie du programme pouvant accueillir des activités tertiaires (bureaux, professions libérales, ...).

Il est proposé la conclusion d'un bail de 70 ans dans le cadre de renouvellement prédéfini pour les 2 200 m² de foncier communal. Cette proposition est complétée par la mise en place d'une commission conjointe ville/promoteur pour statuer sur les attributions des locaux construits.

Cette proposition s'accompagne d'une offre de loyer de 12 500,00 € annuel, d'une somme d'un montant de 90 000 € pour la réalisation d'un parking public et la transformation en terre battue de 2 terrains de tennis et d'un bouquet d'entrée d'un montant de 50 000,00 € pour la mise à disposition du terrain.

Pour le deuxième site situé quartier de Port-Camargue, Avenue Jean Lasserre, deux candidatures ont été réceptionnées, le premier produit par la Société Kamuel Promotion et le deuxième par Mme SAMMUT (société en nom propre).

La commission d'urbanisme a retenu la candidature de la Société Kamuel Promotion proposant un projet de réalisation d'un bâtiment d'environ 1 200 m² de SDP, sur deux niveaux.

Ce bâtiment serait affecté à une pharmacie, un office notarial, un cabinet de kinésithérapie ainsi qu'un espace dédié aux médecins et professions libérales.

La présente décision sera affichée ou consultable en mairie, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité et/ou notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213001332-20200930-DELIB2020-09-14-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020 /...
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Le bail emphytéotique est proposé sur 99 ans dont le montant du loyer serait conforme à la délibération du Conseil Municipal de 2017, soit environ 11090,00 €. Le bouquet d'entrée proposé serait de 15 000,00€ pour les 1 825m² de terrain communal. Par ailleurs, un engagement serait pris de pratiquer un prix de vente au m² de 1 550,00€ HT (Hors d'eau-Hors d'air).

Ce projet a remporté la faveur de la commission essentiellement au regard du nouveau positionnement de la pharmacie de Port-Camargue sur ce site facilitant l'accès au public, du loyer proposé, le double que celui proposé par candidat concurrent, et de la prise en charge de la réalisation de l'aménagement de l'ensemble des abords.

Sous la présidence du Docteur Robert CRAUSTE, Maire,

Le conseil municipal, après délibération, **VALIDE** ce choix et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'attache des candidats retenus, **A MENER** les démarches et négociations nécessaires à la rédaction de deux projets de bail. Ces projets, une fois rédigés, feront ensuite l'objet d'une présentation en conseil afin d'être approuvé et permettre leur conclusion.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Docteur Robert CRAUSTE

